



Metz, le 11 février 2020

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

### Suivi des dépôts des candidatures en Moselle

À compter de ce mardi 11 février 2020, et dans le cadre du suivi des dépôts des candidatures pour les élections municipales 2020, un tableau actualisé des listes déposées à la préfecture de la Moselle et au sein des sous-préfectures d'arrondissements (Thionville, Forbach/Boulay-Moselle, Sarreguemines et Sarrebourg/Château-Salins), sera consultable les mardi et vendredi à 18h00 à l'adresse suivante :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Distinctions-honorifiques/Elections/Elections-Politiques/Elections-Municipales-2020>

La préfecture de la Moselle attire votre attention sur le fait que seules les candidatures sous récépissé définitif sont consultables dans le tableau de suivi mis en ligne. Il est ainsi possible que des candidatures aient été déposées sans qu'elles n'apparaissent dans ces états, dans l'attente des vérifications réalisées par les services préfectoraux.

**Pour mémoire, les candidats individuels pour les communes de moins de 1 000 habitants et les listes complètes de candidats pour les communes de plus de 1 000 habitants enregistrées définitivement conservent le droit de se retirer jusqu'à la date de clôture du dépôt des déclarations de candidatures.**

*- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information -*

